

**REOUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION DE POSTES AU SEIN DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE**

Le présent rapport vise à recueillir l'approbation du Conseil municipal pour la création de postes en lien avec le projet de réouverture de la médiathèque et de la réorganisation de ses services.

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port a souhaité répondre aux nouveaux enjeux du territoire en renforçant les conditions de son développement culturel. Il s'agit notamment d'en faire un lieu vivant, ouvert à tous, à travers d'axes prioritaires : le spectacle vivant, la lecture publique/promotion de la langue créole et les arts plastiques/visuels.

L'objectif poursuivi est triple : œuvrer à une démocratisation culturelle efficiente, renforcer l'attractivité du territoire et développer la transmission, la formation et l'enseignement des savoirs culturels.

En matière de lecture publique, conformément au Pacte Culture signé le 18 août 2015, la Municipalité a inscrit dans ses axes stratégiques l'amélioration et le développement du Réseau de Lecture Publique afin de doter le territoire de moyens supplémentaires de démocratisation culturelle.

A cet effet, la médiathèque Benoîte Boulard a fait l'objet d'une fermeture en 2018 en vue de la réhabilitation de ses locaux et de la modernisation de son offre de services. Son ouverture est prévue au 3^{ème} trimestre 2021.

Pour rappel, avant sa fermeture pour travaux, l'organisation des équipes de la médiathèque était répartie en trois sections : Ado/Adultes, Jeunesse et Audiovisuelle / Musithèque.

A ce jour, la médiathèque réhabilitée propose de nouveaux services spécifiques comprenant un pôle jeux (ludothèque - espace gaming) et un pôle multimédia (espace informatique).

Il est donc proposé, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, de prévoir de nouveaux postes dans le cadre de l'organisation de ces nouveaux espaces et offres de services du Réseau de Lecture Publique d'un côté et de l'autre de la structuration du service Culture et Patrimoine :

Un poste de responsable de la cellule Informatique (P01-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques relevant de la catégorie hiérarchique B. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé de prendre part à la définition du projet de la section et d'en assurer sa mise en œuvre.

Un poste de responsable de la cellule Ludothèque et gaming (P02-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques relevant de la catégorie hiérarchique B. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé de prendre part à la définition du projet de la section et d'en assurer sa mise en œuvre.

Un poste de responsable adjoint de la cellule Ludothèque et gaming (P03-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C. Rattaché au responsable de la cellule ludothèque et gaming, l'agent affecté à temps complet sera chargé de d'assister le responsable de la cellule, de coordonner et animer l'action culturelle de la cellule.

Un poste de responsable adjoint de la cellule Cinémusik (P04-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques relevant de la catégorie hiérarchique B. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé d'assister le responsable dans ses missions et assurer la coordination / l'animation de l'action culturelle du Réseau de Lecture Publique.

Six postes d'agents techniques médiateurs du livre (P05 à P10-09-2021)

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine ou Adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé d'accueillir, orienter les usagers, entretenir les collections et de gérer les inscriptions et opérations de prêt et de retour des documents.

Un poste de chargé(e) de mission administrative et financière (P18-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé d'assurer le pilotage administratif et financier des projets artistiques et culturels, des événementiels et des opérations d'investissement du service culture et patrimoine.

En outre, des postes actuellement ouverts mais vacants feront l'objet d'un recrutement :

Un poste de responsable de la cellule Adulte et des collections (P11-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques relevant de la catégorie hiérarchique B. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé de prendre part à la définition du projet de la section, en assure sa mise en œuvre et de participer au développement de la lecture et à l'enrichissement des collections de l'établissement.

Un poste d'agent technique de reliure (P12-09-2021)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C. Rattaché à la direction, l'agent affecté à temps complet sera chargé de réaliser manuellement des opérations de valorisation, de protection et de réparation de différents types d'ouvrages en papier, imprimés ou manuscrits (livres de bibliophilie, registres, cartes, etc.)

Pour l'ensemble de ces postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La réorganisation des services au sein de la médiathèque a été soumise pour avis au comité technique le 20 août 2021 qui s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur le projet présenté.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés ci-dessus ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.